

Forfaits, franchises, Restes à charge

Pathologie : VIH/sida

Sophie, séropositive depuis 1990, en traitement depuis 1996

Sophie, séropositive depuis 1990, en traitement depuis 1996, a eu différents problèmes de santé, n'est pas en état de travailler et vit avec l'AAH, allocations aux adultes handicapés (621, 27 € par mois).

Percevant l'AAH, elle n'a pas accès à la CMU complémentaire car elle est au dessus du plafond. Avec ses faibles ressources, compte tenu du fait qu'elle est en ALD pour l'infection par le VIH/sida, de la relative complexité des démarches pour obtenir l'aide de l'Etat à la complémentaire santé et du coût qui serait de toute façon resté à sa charge, elle n'a pas souscrit de complémentaire santé.

Suivi médical	Incidence financière Forfaits 2004	Incidence Financière Franchises 2008	Incidence Financière Reste à charge	Total sur 1 an
<i>Janvier :</i>				
- Bilan Sanguin mensuel	1 € /mois			12 €(forfait)
- Visite mensuelle médecin traitant	1 € /mois			12 €(forfait)
Traitement contre le VIH/sida (association de quatre médicaments anti-VIH/sida : trithérapie avec Norvir, un médicament très souvent employé pour renforcer l'action d'autres médicaments) (4 boîtes x 0,50 €)			2 €	24 €(franchise)
Sophie a précédemment eu une toxoplasmose, une maladie opportuniste sévère, et doit prendre un traitement pour prévenir les rechutes (association de 2 médicaments). (2 x 0,50 €)			1 €	12€(franchise)

Suivi médical	Incidence financière Forfaits 2004	Incidence Financière Franchises 2008	Incidence Financière Reste à charge	Total sur 1 an
Sophie souffre de neuropathies (atteintes des nerfs des pieds, entraînant gêne et douleur, dues au VIH/sida et/ou aux effets indésirables de certains médicaments) : elle doit prendre une association de deux médicaments contre la douleur. Ces médicaments sont présentés en conditionnements correspondant à 2 semaines. Il lui faut donc 4 boîtes par mois. (4 x 0,50 €)		2 € /mois		24 €(franchise) (le <u>plafond annuel</u> « franchises » <u>recouvrable est atteint</u>)
<i>Juillet : l'état de santé de Sophie se dégrade</i> <i>Le bilan sanguin de Sophie montre que son traitement a perdu son efficacité. Il faut le changer.</i>				
Le médecin lui prescrit des examens sanguins complémentaires pour choisir le traitement le plus adapté (notamment un test de résistance)		1 €		1 €(franchises)
Son nouveau traitement, renforcé, comprend 5 médicaments. Franchise supplémentaire par mois : franchise 0,50 €		0.50 €		6 €(franchises)
Le nouveau traitement comporte du Fuzeon, un médicament à injecter 2 fois par jour. Sophie n'est pas à même de le préparer et de se l'injecter lui-même (c'est d'un maniement relativement complexe... et il faut ne pas avoir peur des injections. De plus, Sophie souffre des séquelles neurologiques de la toxoplasmose et ne peut pas accomplir les gestes très précis demandés par l'auto-injection). L'infirmier(e) doit venir 2 fois par jour. franchise mensuelle : 30 €(2 passages x 0,50 €x 30 jours).		30 € /mois		1080 €(franchises)

Suivi médical	Incidence financière Forfaits 2004	Incidence Financière Franchises 2008	Incidence Financière Reste à charge	Total sur 1 an
<p>En raison de ses troubles neurologiques, Sophie a besoin de l'intervention d'un kinésithérapeute (afin de conserver, voire de tâcher d'améliorer, ses capacités de mouvement et de marche) : 3 séances par semaine. <u>Franchise mensuelle : 0,50 € x 3 interventions/semaine x 4,5 semaines/mois = <u>franchise 6,75 €</u> par mois.</u></p>		6.75 € /mois		
<p><i>Novembre : Sophie a aussi des soins non pris en charge en ALD : Sophie, comme de très nombreuses personnes séropositives, a des problèmes dentaires.</i></p>				
<p>Elle consulte un dentiste... après plusieurs tentatives et après avoir été confrontée à des attitudes discriminatoires, elle a enfin trouvé un dentiste qui veuille bien la prendre en charge.... et qui accepte de n'encaisser son chèque qu'après que Sophie aura été remboursée par l'Assurance maladie.</p>				
<p>consultation : 21 € (remboursée à 70 %) : reste à charge de Sophie : 6,3 €</p>			6.30 €	6.30 €
<p>Afin de limiter les atteintes des gencives, le dentiste effectue un détartrage : 2 séances : reste à charge de Sophie : environ 20 €</p>			20 €	20 €
<p>Afin de mieux connaître son état dentaire, le dentiste pratique des radios. Franchise : 1 €. Remboursement 70 %. Reste à charge de Sophie (en plus de la franchise) : 10 €</p>			10 €	10 €

Suivi médical	Incidence financière Forfaits 2004	Incidence Financière Franchises 2008	Incidence Financière Reste à charge	Total sur 1 an
Sophie aurait besoin de prothèses dentaires... 350 à 400 € par couronne. Remboursement : 75 € C'est hors de sa portée. Elle va conserver sa denture avec des "trous". C'est inesthétique, elle n'ose plus sourire, elle évite de se rendre à des invitations car elle est gênée - et cela ne l'aide pas non plus à bien s'alimenter, alors que c'est essentiel dans son cas.			325 € Impossible à Payer pour Sophie	325 €
<p><i>Début 2007, Sophie doit être hospitalisée pour une intervention gynécologique. : Elle reste 3 jours à l'hôpital. Le médecin estime que ce problème n'est pas directement lié à l'infection par le VIH/sida et ne rentre donc pas dans le cadre de l'ALD.</i></p>				
Reste à charge de Sophie : le Forfait hospitalier <u>18 €(forfait de 18 €sur l'intervention)</u> <u>+ 48 €(3 x 16 €de forfait hospitalier).</u>	18 € forfait intervention 48 € forfait hospitalier			18 € 48 €
<p><i>Pour accéder au soins nécessaires Sophie devra payer en 2008 sur ses revenus : 501 € En 2007, elle payait 451 € soit 7 % de son revenu annuel (7452 €) Les revenus de Sophie sont donc considérablement amputés, Alors qu'ils étaient déjà sous le seuil de pauvreté...</i></p>				